

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard*

Vice-présidence

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont*

Membres

*Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville*

*M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension*

*Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 24 mars 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE228527001

Conclure une entente-cadre avec la firme Bell Canada, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (chiffrement et commutateurs) avec support pour une durée de 3 ans, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune, pour un montant maximal de 2 479 422,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18742 - (2 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE228527001

Conclure une entente-cadre avec la firme Bell Canada, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (chiffrement et commutateurs) avec support pour une durée de 3 ans, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune, pour un montant maximal de 2 479 422,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18742 - (2 soumissionnaires)

À sa séance du 15 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 10 mars 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que, dans le cadre du maintien opérationnel des systèmes de télécommunications, le projet *Modernisation des télécommunications* permet de rehausser les équipements et l'infrastructure de télécommunications pour l'ensemble des unités d'affaires de la Ville de Montréal, dont le Service de sécurité des incendies (SIM), le Service de l'eau ainsi que de nombreux arrondissements. Pour ce faire, le STI doit procéder à l'acquisition d'équipements en télécommunication, chiffrement et commutateurs.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 47 jours. Parmi les 14 preneurs du cahier des charges, 2 ont déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter que 3 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, le

prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de 29,52% défavorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne.

Le Service a également mentionné que l'écart de prix favorable à la Ville de Montréal s'explique principalement par les escomptes ou rabais plus intéressants sur le volume des commandes dont bénéficie le fournisseur auprès des manufacturiers et qui n'avaient pas été anticipés.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les suivis qui ont été faits auprès du preneur de cahier des charges ayant mentionné que le processus d'appel d'offres était orienté vers un manufacturier en particulier. Le Service a expliqué que la firme n'avait pas posé de question lors du processus et que l'appel d'offres était pourtant rédigé de façon à accepter différentes solutions d'affaires. Il a également souligné que la présence de deux soumissions conformes contredit d'office la thèse d'un appel d'offres dirigé. La Commission transmettra par prudence le dossier au BIG pour information et clarification.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE228527001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.